



Chesalles, le 26 septembre 2007

AU CONSEIL GENERAL
DE ET A

1683 CHESALLES

Préavis municipal N°10 /2006-2011 concernant la rénovation partielle du collège.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le bâtiment du collège nécessite diverses interventions afin de rafraîchir son enveloppe extérieure.

Dans l'ordre de priorité il s'agira de changer les fenêtres, changer les volets, ravalement la façade.

La Municipalité entend procéder par étapes. En 2008, l'ensemble des fenêtres seront remplacées. Celles exposées au vent, sont particulièrement malmenées par les intempéries. De plus les tailles de molasse maintiennent une certaine humidité, qui se transmet aux cadres et fenêtres en bois. Sur les autres façades les détériorations sont moins marquées. Il s'agit toutefois d'anciennes fenêtres, qui n'offrent qu'une isolation insuffisante.

Travaux envisagés :

Devant ce constat, la Municipalité propose de remplacer l'ensemble des cadres et fenêtres du bâtiment. Nous souhaitons renoncer au bois au profit du PVC, moins sensible aux intempéries.

Deux offres ont été demandées par la Municipalité pour réaliser ces travaux. Nous avons reçu les réponses suivantes :

- | | | | |
|---------------------------------------|-----|-----------|-----|
| • Zurbuchen et Fils SA, Eclépens-Gare | fr. | 24'354.20 | TTC |
| • Triplast Sàrl, Payerne | fr. | 20'527.90 | TTC |

Ces offres détaillées sont jointes au présent préavis

Elément supplémentaire :

Les fenêtres de la salle de classe sont équipées de stores extérieurs. Les installations côté place de parc peuvent être maintenues sans autre, alors que les stores côté route devront être remplacés. La Municipalité entend procéder au remplacement sous réserve du maintien de la classe à Chesalles.

Ces travaux complémentaires se monteront à fr. 800.- par store pose comprise soit 2'400.- au total.

Coût total des travaux envisagés :

Compte tenu de l'offre Triplast Sàrl, du remplacement de stores, et d'une réserve pour divers et imprévus, la Municipalité chiffre les travaux à **fr. 25'000.00**.

Conclusion :

La Municipalité, dans un souci d'entretien régulier du patrimoine bâti, souhaite équiper le collège de nouvelles fenêtres.

La Municipalité demande au Conseil général :

- D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux pour un montant de fr. 25'000.--
- D'autoriser la Municipalité à prélever les fonds nécessaires sur la liquidité courante.
- D'autoriser la Municipalité de prélever ce montant sur le compte N° 9282.4 « Fonds de réserve bâtiment », qui se monte à ce jour à fr. 57'000.--.

Adopté en séance de la Municipalité du 24 septembre 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:

La Secrétaire:

E X T R A I T

du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de la Commune de Chesalles

Séance du 31 octobre 2007

Présidence: M. Marc-André Durussel, Président.

Le Conseil Général de Chesalles,

Vu le Préavis municipal N°10 /2006-2011 concernant la rénovation partielle du collège.

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Prends les résolutions suivantes :

- Autorise la Municipalité à effectuer ces travaux pour un montant de fr. 25'000.--.
- Autorise la Municipalité d'inscrire au budget 2008 sous la rubrique « Entretien du bâtiment de l'école » compte n° 352.314.0 le montant de Fr. 25000.--.

Ainsi délibéré en séance du 31 octobre 2007.

Pour l'extrait conforme, l'attestent:

Le Président:

Le Secrétaire: